


La Cnil met en demeure Apple France, accusé de surveiller en permanence ses salariés...

	<h2>La Cnil met en demeure Apple France, accusé de surveiller en permanence ses salariés...</h2>
<p>La firme à la pomme a été épinglée plusieurs fois par la Commission pour sa pratique abusive des caméras de surveillance, même dans les espaces de repos des salariés.</p>	
<p>Il fut un temps où Apple dénonçait à grands coups de publicités la surveillance généralisée d'une société, comme dans 1984. La firme à la pomme semble aujourd'hui avoir zappé ces beaux principes...</p>	
<p>La Cnil annonce en effet avoir mis en demeure Apple Retail France pour sa pratique abusive des caméras de surveillance dans ses boutiques et pour le manque d'information des salariés. Les caméras « ne sont pas orientées uniquement vers les zones sensibles (apporte d'accès ou coffre-fort) mais filment de manière directe et constante les postes de travail » mais aussi la salle de repos d'une des boutiques.</p>	
<p>Cette surveillance, « est disproportionnée au regard de la finalité de prévention des atteintes aux personnes et aux biens. Si la surveillance de zones sensibles est justifiée par des impératifs de sécurité, le placement sous surveillance permanente de salariés, attentatoire à leur vie privée, ne peut intervenir que dans des circonstances exceptionnelles », assène la Commission.</p>	
<p>Surveillance disproportionnée</p>	
<p>Ce n'est en fait pas la première fois que la firme est épinglée par la Commission informatique et Libertés. En décembre 2013, elle faisait déjà l'objet d'une mise en demeure portant sur le dispositif de vidéosurveillance des salariés installé au sein de l'Apple Store d'Opéra à Paris. « Il était notamment demandé à la société de réorienter certaines caméras qui filmaient en permanence des salariés et de leur délivrer une information complète », explique la Cnil.</p>	
<p>En février 2014, la société a justifié s'être mise en conformité avec ses obligations pour le magasin, entraînant la clôture de la mise en demeure. Mais des contrôles menés en mai et juin derniers dans d'autres magasins français du géant « ont révélé que la société n'avait pas adopté des mesures de conformité similaires à l'ensemble de ses magasins. L'information des salariés sur le dispositif demeurait lacunaire et certaines caméras continuaient à filmer des salariés à leur poste de travail sans justification particulière ».</p>	
<p>« La persistance de ces manquements » a conduit la Commission à mettre à nouveau en demeure la société « de modifier l'intégralité des dispositifs de vidéosurveillance de ses 16 magasins sur le territoire national ».</p>	
<p>« Aucune suite ne sera donnée à cette procédure si Apple France se conforme à la loi dans le délai de deux mois qui lui est imparti », ajoute la Cnil. Dans le cas contraire, la firme pourrait écoper de sanctions financières.</p>	
<p>Voilà de quoi tendre encore un peu plus les relations entre Apple et ses salariés français. En 2012 déjà, ces derniers s'étaient mis en grève. En cause, des revendications sur les salaires et les conditions de travail. Les syndicats négociaient avec la direction la mise en place de différents dispositifs, dont l'attribution de tickets restaurant et d'un 13e mois. Les salariés ont finalement obtenu une concession : des tickets restaurant d'un montant de 8,50 euros...</p>	
<p>Par Olivier Chicheportiche</p>	
<p>Cet article vous à plu ? Laissez-nous un commentaire (Source de progrès)</p>	
<p>Source : http://www.zdnet.fr/actualites/la-cnil-met-en-demeure-apple-france-accuse-de-surveiller-en-permanence-ses-salaries-39808739.htm</p>	